



PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire ajournée du Conseil de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne, tenue à la salle des délibérations sise au 80, rue Principale, à Sainte-Christine-d'Auvergne, le lundi 19 décembre 2022 à 20 h 27.

SONT PRÉSENTS:

M. Raymond Francoeur	Maire
M. Jean-François Paquet	siège #1
M ^{me} Jacinthe Morin	siège #3
M. Sébastien Leclerc	siège #2
M ^{me} Sylvie Duchesneau	siège #4
M. Simon Trépanier	siège #5
M. Jean-François Lauzier	siège #6

Formant quorum sous la présidence de M. Raymond Francoeur, maire. M^{me} July Bédard, directrice générale, greffière-trésorière, est présente à cette séance.

Réouverture de la séance extraordinaire du 19 décembre 2022 qui a été ajournée pour tenir l'assemblée publique d'information concernant les analyses d'eau souterraine effectuées dans le secteur de la route des Vingt-huit.

262-12-22

PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2023-2024-2025

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 953.1 du Code municipal du Québec, le conseil d'une municipalité locale doit adopter le programme des immobilisations de la Municipalité pour les trois exercices financiers subséquents;

IL EST PROPOSÉ PAR M. JEAN-FRANÇOIS PAQUET
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil municipal adoptent le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2023-2024-2025 dont la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne a fait la lecture :

PROGRAMME DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS			
2023-2024-2025			
PROJET	2023	2024	2025
ADMINISTRATION	21 500.00 \$	5 000.00 \$	20 600.00 \$
SÉCURITÉ	53 600.00 \$	1 600.00 \$	- \$
TRANSPORT / VOIRIE	438 030.00 \$	3 150 000.00 \$	1 202 200.00 \$
HYGIÈNE DU MILIEU	120 568.00 \$	20 000.00 \$	- \$
LOISIRS / DÉVELOPPEMENT	165 200.00 \$	212 700.00 \$	122 000.00 \$
TOTAL :	798 898.00 \$	3 389 300.00 \$	1 344 800.00 \$

** Une description des projets projetés sera publiée suite à l'adoption du budget 2023 dans l'Echo d'Auvergne de janvier 2023.**

263-12-22

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2023

CONSIDÉRANT QU'il y aura présentation, ainsi que dépôt du budget équilibré pour l'exercice financier 2023;

CONSIDÉRANT QU'un avis public de cette adoption a été donné conformément à l'article 956 du code municipal, le 25 novembre 2022;

IL EST PROPOSÉ PAR M. SIMON TRÉPANIÉ
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les membres du conseil municipal adoptent le budget des opérations financières de la Municipalité de Sainte-Christine-d'Auvergne pour l'année 2023 tel que présenté ici-bas, avec un équilibre des revenus et des dépenses.

		Revenus	
Recettes			
Taxes		1 619 142 \$	
Autres recettes		218 823 \$	
Transferts		130 567 \$	
			1 968 532.00 \$
Affectation			
Surplus affectés		178 604.00 \$	
Surplus affectés - Bibliothèque		1 000.00 \$	
Surplus affecté - Circulation et Stationnement		1 000.00 \$	
Surplus affecté - Lumière de rue		3 200.00 \$	
Surplus affecté - Parc et Terrain de jeux		7 000.00 \$	
Excédent accumulé		75 834.00 \$	
			266 638.00 \$
			2 235 170.00 \$
		Dépenses	
Fonctionnement			
Administration générale		499 178 \$	
Sécurité publique		254 512 \$	
Voirie et transport		674 259 \$	
Hygiène du milieu		179 704 \$	
Urbanisme et développement		117 312 \$	
Développement		65 702 \$	
Loisirs et culture		274 555 \$	
Frais de financement		51 806 \$	
Dette		92 801 \$	
			2 209 829.00 \$
Investissements			
Immobilisations		25 341.00 \$	
			25 341.00 \$
			2 235 170.00 \$

PÉRIODE DE QUESTIONS

(Temps alloué : 30 minutes)

Début : ____ h ____ - Fin : ____ h ____

Aucune personne ne s'est prévalué de son droit à ce moment.

La période de questions peut être vue et entendue sur l'enregistrement de cette séance disponible sur le site Internet de la municipalité à l'adresse suivante : www.sca.quebec

264-12-22

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé de lever l'assemblée à 20 h 33 par M. Sébastien Leclerc.



Raymond Francoeur
Maire



July Bédard
Directrice générale, greffière-
trésorière